



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 28147

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en France. Il lui rappelle qu'en février 2013 26,2 % des jeunes Français étaient au chômage alors qu'en Allemagne ils n'étaient que 7,7 %. Il s'inquiète également de constater que plus du quart des jeunes Français envisagent de quitter la France. Il souligne la forte différence avec notre voisin allemand sur la question du chômage puisque le taux de chômage en France est presque trois fois plus élevé qu'outre-Rhin. Il lui demande si elle compte développer les incitations à effectuer une première expérience en entreprise ou en structure associative. Une première expérience étant souvent déterminante dans la recherche d'un travail pour un jeune diplômé, il pense qu'un maximum de jeunes en formation doivent pouvoir bénéficier de cette première expérience lors de leur cursus.

Texte de la réponse

Selon le rapport « Améliorer la situation économique des jeunes en France » publié le 5 avril 2013 sous la responsabilité de l'organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), la part de la population âgée de 20 à 24 ans au chômage varie sensiblement, pour l'année 2011, selon les pays : elle représente 5 % en Allemagne, 13 % en France, en Suède et en Italie, 17 % au Portugal, 18 % en Irlande, 23 % en Grèce, 27 % en Espagne. La réduction de ces écarts implique une forte mobilisation de tous les pays européens, dont le Président de la République a pris l'initiative le 28 mai 2013 avec l'offensive franco-allemande pour l'emploi des jeunes en Europe. Cette coopération franco-allemande prend la forme d'une initiative européenne pour la croissance et pour l'emploi qui intéresse l'ensemble des 27 pays de l'Union européenne, et notamment l'Italie et l'Espagne, avant que se tienne la conférence extraordinaire du 3 juillet à Berlin. Dans un premier temps, les pays européens ont déjà commencé à mobiliser les moyens financiers (6 milliards d'euros) qui seront affectés à la lutte contre le chômage des jeunes en Europe jusqu'en 2020. Un accord franco-allemand, négocié par les ministres de l'emploi français et allemand, accorde un soutien immédiat aux petites et moyennes entreprises, moteurs de l'emploi des jeunes, qui pourront bénéficier pour la première fois des crédits de la banque européenne d'investissement (BEI). A plus long terme, la France et l'Allemagne s'accordent pour développer l'alternance chez les jeunes, en utilisant ce levier pour préparer les jeunes à occuper des emplois répondant aux attentes des entreprises. En développant l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, le gouvernement tiendra compte des particularismes historiques et culturels issus de la tradition allemande (régime fédéral, réseau d'entreprises de taille intermédiaire exportatrices et innovantes, financement des formations professionnelles par les entreprises, certifications organisées par les chambres consulaires) pour aménager un dispositif adapté aux réalités économiques et sociales françaises. L'impératif démographique crée une distorsion entre les deux pays, l'Allemagne intégrant chaque année 700 000 jeunes pour un marché intérieur de 42 millions d'emplois, alors que la France doit absorber une génération annuelle de 800 000 jeunes sur un marché comportant 27 millions d'emplois. Un projet de loi réformant l'apprentissage et la formation professionnelle sera proposé au Parlement d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, les gouvernements français et allemand entendent promouvoir la mobilité des salariés, surtout les plus jeunes, afin de leur donner une perspective d'emploi et de

former un véritable marché du travail européen. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche s'implique activement dans cette stratégie européenne, ayant favorisé les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur français et leurs homologues européens, notamment allemands, qui encouragent les jeunes diplômés français dans leur immersion dans les débouchés proposés à l'international. Sans attendre la délivrance du diplôme terminal, une première expérience en entreprise pour les jeunes s'ouvre avec le développement des stages intégrés dans les formations de l'enseignement supérieur. Le périmètre d'application de la réglementation des stages s'étend désormais à tous les organismes d'accueil (entreprises, associations, administrations), conformément à la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28147

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5715

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8216